



European Investment Bank (EIB)

Luxembourg, le 31 juillet 2019

## Fiche techniques sur les aspects environnementaux et sociaux à l'achèvement du projet (ESCS)

### Informations générales

Intitulé du projet :	SPGE V - WALLOON REGION WASTEWATER TREATMENT
Numéro du projet :	2013-0157
Pays :	BELGIQUE
Description du projet :	Le projet concerne la mise en œuvre du programme d'investissement de la SPGE dans les domaines de la protection des captages d'eaux souterraines et l'assainissement des eaux usées pour la période 2014-2016 sur l'ensemble du territoire wallon.

### Synthèse de l'évaluation des incidences environnementales et sociales à l'achèvement du projet

**La BEI note les principaux résultats environnementaux et sociaux à l'achèvement du projet.**

Le projet a permis au promoteur SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) d'entamer son programme d'investissements des années 2014 à 2016 dans les domaines de la protection des captages d'eaux souterraines et de l'assainissement des eaux usées

Les principales réalisations du projet étaient :

- 20 nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
- 2 améliorations de stations existantes ;
- 113 chantiers de collecte, dont 41 portent sur des stations de pompage ou de refoulements ;
- des bassins d'orages ;
- des actions de protection des captages d'eaux souterraines ;
- des systèmes de collecte (égouttage) en amont des collecteurs d'alimentation des stations d'épuration.

Les investissements couvraient toute la Région wallonne en Belgique.

L'impact du programme d'investissements a été bénéfique pour l'environnement de la Région Wallonne et pour l'environnement en général (réduction des apports en nutriments dans les cours d'eau et en Mer du Nord, protection des ressources en eau nécessaires pour qualité de l'eau potable).

Le projet avait des composantes nécessitant une étude de l'impact sur l'environnement et/ou un dossier Natura 2000. Au stade du rapport d'achèvement, une liste complète des sous-projets affectant une zone Natura 2000 a été fournie.



European Investment Bank (EIB)

Luxembourg, le 31 juillet 2019

Dans la mesure du possible, les zones Natura 2000 ont été évitées lors de l'établissement des plans de travaux. Lorsque cela n'a pas été possible, des mesures d'atténuation ont été prises : l'exécution rapide des travaux hors saison de végétation, l'utilisation de plaques en acier plutôt que d'un empierrement pour le cheminement des véhicules, une attention à la position du rejet des stations d'épuration, des adaptations diverses (voirie d'accès en empierrement plutôt qu'en hydrocarboné, etc.).

**Résumé de l'opinion sur les aspects sociaux et environnementaux à la fin du projet:**

L'opinion de la BEI, fondée sur les rapports reçus du promoteur durant la phase de construction, est que le projet a été construit en accord avec les standards sociaux et environnementaux de la BEI, applicables au moment de l'évaluation du projet.